

# CONCOURS NATIONAL 2009

Dessins, Photos, Expression libre  
du 15 novembre 2008 au 15 février 2009



Sur le thème : La pollution dans notre environnement



**FNASCEE**  
couleur passion

Prenez contact avec votre ASCEE pour obtenir le règlement ou allez sur le site internet de la FNASCEE

# **RÈGLEMENTS DES CONCOURS**

# Chapitre premier - Règlement général

## Article 1 - Organisation

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide de l'Équipement organise pour la saison 2008/2009 les concours suivants :

- **Concours de dessin**
- **Concours de photographie et trucage d'images**
- **Concours d'expression libre**

définis par le présent règlement.

## Article 2 - Dates

Intitulé du concours	Lancement	Date de fin du concours	Date limite de réception à la fédération (délai courrier inclus)	Diffusion des résultats
Dessin	15/11/2008	15/02/2009	28/02/2009	congrès
Photographie	15/11/2008	15/02/2009	28/02/2009	congrès
Expression libre	15/11/2008	15/02/2009	28/02/2009	congrès

## Article 3 - Participation

Les concours sont ouverts à tous les adhérents des ASCEE et à leurs familles.

La participation peut être individuelle ou collective suivant les prescriptions de l'article 10 des règlements particuliers

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

## Article 4 - Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre au président de son ASCEE, sa participation aux concours pour la date qui est indiquée dans le règlement particulier à chaque concours, et sous la forme précisée à l'article 11a

Les présidents doivent faire parvenir les participations de leurs adhérents **sans mélanger les concours** pour les dates précisées à l'article 2 à l'adresse suivante :

**MEEDDAT/FNASCEE**  
Secteur Culture  
Concours (titre du concours)  
**Arche Sud**  
**92055 La Défense Cedex**

dans les formes décrites à l'article 11b dans les règlements particuliers.

**Toute transmission directe à la fédération par un candidat sans la signature du président ou de son représentant, entraînera l'annulation systématique de la participation au concours.**

**Article 5 - Modifications éventuelles**

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler l'un ou l'autre des concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des ASCEE qui en informeront leurs adhérents.

**Article 6 - Application du règlement, litiges**

L'interprétation et l'application du règlement général et des règlements particuliers sont de la compétence de la Commission Permanente Culture de la Fédération avec la participation éventuelle de membres de l'association organisatrice. Ses décisions sont sans appel.

Les litiges éventuels seront examinés par le comité directeur de la fédération après consultation de la CPC et de la (ou les) personne(s) concernée(s).

**Article 7 - Propriété**

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation aux concours autorise la fédération à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ces activités sous quelle que forme que ce soit.

## **Chapitre deuxième - Règlements particuliers**

# CONCOURS DE DESSINS

## Article 8 - Thème

« **La pollution dans notre environnement** »

## Article 9 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories

- \* **Catégorie 1 : les enfants de 7 à 10 ans**
- \* **Catégorie 2 : les enfants de 11 à 14 ans**
- \* **Catégorie 3 : les enfants de 15 à 18 ans**
- \* **Catégorie 4 : les adultes à partir de 19 ans.**

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

## Article 10 - Limitation

### a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer plus de 3 dessins.

### b) des participations collectives par ASCEE

Néant

## Article 11 - Présentation de la participation au concours

### a) Format

Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur.

#### \* **Format 30 X 40 : OBLIGATOIRE**

\* Tous les matériaux sont autorisés : peinture, feutre, crayons de couleur, ...

\* **Un titre sera donné à l'œuvre devra apparaître en bas du dessin.**

\* **Chaque réalisation devra être collée sur du carton rigide de 1,5 mm maximum.**

Le **numéro de l'ASCEE d'origine** sera inscrit au dos, ainsi que le **nom** de son auteur et son **âge (et non la date de naissance)**.

\* **Une attache SOLIDE sera fixée au dos pour permettre l'accrochage sur les grilles d'exposition.**

**Tout dessin ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écarté.**

### **a) Transmission**

Le vice-président(e) Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus sont bien respectées et notamment le numéro de l'ASCEE avec l'âge et le nom du participant, et surtout que **l'œuvre possède bien une attache solide pour l'exposition.**

Ensuite le président de l'ASCEE envoie les dessins à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

### **Article 12 - Question subsidiaire**

Néant

### **Article 13 - Classement**

Les dessins seront exposés à l'occasion du congrès de Lamoura (39). Chaque participant présent votera pour 1 dessin dans chaque catégorie. Le nombre de votes par dessin permettra d'établir le classement. Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex-æquo subsistent, la Commission Permanente Culture - CPC - établira le classement en tenant compte de ceux-ci. Si cette situation conduit à avoir plus de trois lauréats par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs

### **Article 14 - Récompenses**

Chaque catégorie comportera trois prix en « chèque culture »

1 <sup>er</sup> prix	150 euros
2 <sup>ème</sup> prix	100 euros
3 <sup>ème</sup> prix	70 euros

# CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

## Article 8 - Thème

« **La pollution dans notre environnement** »

## Article 9 - Catégories

Le concours comporte DEUX catégories

- \* **Catégorie 1 : photos en noir et blanc**
- \* **Catégorie 2 : photos en couleur**

## Article 10 - Limitation

### a) des participations individuelles

**Trois œuvres par catégorie** au maximum

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

### b) des participations collectives par ASCEE

**Dix pour une participation groupée sans dépasser 4 par catégorie** sous le nom d'un **Photo Club**,

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

## Article 11 - Présentation de la participation au concours

### a) Format catégorie 1 et 2 :

Les photographies devront être présentées **collées sur un carton rigide de 1,5 mm d'épaisseur** maximum et de dimensions **30 x 40 cm**, et munies **d'une attache SOLIDE** fixée au dos, pour en permettre l'accrochage sur les grilles d'exposition.

**Le titre de l'œuvre donné par l'auteur devra apparaître en bas de la photographie.**

Dans ces limites la présentation est libre, chaque carton comptant pour 1 cliché. Toutefois, es photographies devront représenter une surface **correspondant au minimum**, à celle d'un cliché **18 x 24 cm**.

Au dos de chaque carton **devront figurer** en haut à droite :

- **le nom, le prénom, l'adresse et le téléphone du photographe,**
- **son numéro de carte d'adhérent.**

**Toute photo ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écartée.**

## **b) Transmission**

Le vice-président(e) Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus sont bien respectées et notamment le numéro de l'ASCEE avec l'âge et le nom du participant, et surtout que **l'œuvre possède bien une attache solide pour l'exposition.**

Ensuite le président de l'ASCEE envoie les dessins à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

## **Article 12 - Question subsidiaire**

Néant

## **Article 13 - Classement**

Les œuvres seront exposées à l'occasion du congrès à Lamoura (39). Chaque participant présent votera pour 1 photo dans chaque catégorie. Le nombre de votes par œuvre permettra d'établir le classement. Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex-æquo subsistent, la Commission Permanente Culture - CPC - établira le classement en tenant compte de ceux-ci. Si cette situation conduit à avoir plus de trois lauréats par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs.

## **Article 14 - Récompenses**

Chaque catégorie comportera trois prix en « chèque culture »

1 <sup>er</sup> prix	150 euros
2 <sup>ème</sup> prix	100 euros
3 <sup>ème</sup> prix	70 euros

# CONCOURS « EXPRESSION LIBRE »

## Article 8 - Thème

**« La pollution dans notre environnement »**

## Article 9 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories

- \*Catégorie 1 : les enfants de 7 à 10 ans**
- \*Catégorie 2 : les enfants de 11 à 14 ans**
- \*Catégorie 3 : les enfants de 15 à 18 ans**
- \*Catégorie 4 : les adultes à partir de 19 ans.**

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

## Article 10 - Limitation

### a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer **qu'une œuvre**

### b) des participations collectives par ASCEE

Néant

## Article 11 - Présentation de la participation au concours

### a) Format

**\* Format 30 X 40 : OBLIGATOIRE**

**\* Epaisseur maximum 5 cm (cinq centimètres)**

\* Tous les matériaux et toutes les techniques sont autorisés : peinture, feutre, crayons de couleur, collage, moulage sculpture etc. dans le respect des dimensions

**\* Un titre sera donné à l'œuvre devra apparaître en bas du dessin.**

**\* Chaque réalisation devra pouvoir être présentée verticalement**

Le **numéro de l'ASCEE d'origine** sera inscrit au dos, ainsi que le **nom** de son auteur et son **âge (et non la date de naissance)**.

**\* Une attache SOLIDE sera fixée au dos pour permettre l'accrochage sur les grilles d'exposition.**

Tout œuvre ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écarté.

## **b) Transmission**

Le vice-président(e) Culture doit vérifier que toutes les règles énumérées ci-dessus sont bien respectées et notamment le numéro de l'ASCEE avec l'âge et le nom du participant, et surtout que **l'œuvre possède bien une attache solide pour l'exposition.**

Ensuite le président de l'ASCEE envoie les dessins à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

## **Article 12 - Question subsidiaire**

Néant

## **Article 13 - Classement**

Les œuvres seront exposés à l'occasion du congrès à Lamoura (39).  
Chaque participant présent votera pour 1 dessin dans chaque catégorie.  
Le nombre de votes, par œuvre, permettra d'établir le classement.  
Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex-æquo subsistent, la Commission Permanente Culture - CPC - établira le classement en tenant compte de ceux-ci. Si cette situation conduit à avoir plus de trois lauréats par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs

## **Article 14 - Récompenses**

1. Chaque catégorie comportera trois prix en « chèque culture »

1 <sup>er</sup> prix	150 euros
2 <sup>e</sup> prix	100 euros
3 <sup>e</sup> prix	70 euros

# FICHE A UTILISER POUR TOUTE TRANSMISSION DE PARTICIPATIONS A LA FÉDÉRATION

**CONCOURS DE :**

**2009**

N° d'ordre dans l'enveloppe	Nom et prénom des participants	N° d'adhérent
<b>1</b>		
<b>2</b>		
<b>3</b>		
<b>4</b>		
<b>5</b>		
<b>6</b>		
<b>7</b>		
<b>8</b>		
<b>9</b>		
<b>10</b>		
<b>11</b>		
<b>12</b>		
<b>13</b>		
<b>14</b>		
<b>15</b>		
<b>16</b>		
<b>17</b>		

Transmis à la fédération le.....par  
Nom et prénom de la personne .....  
.....  
Qualité.....

Signature :

**N° d'ASCEE**